

NOM :

DATE :

Pièces obligatoires préalables à l'enregistrement de la demande d'inscription

- 1) lettre de motivation (annexe II arrêté du 19 novembre 2013)
- dossier type de candidature (annexe I arrêté du 19 novembre 2013) comportant dossier des compétences au titre duquel l'inscription est demandée
- copie d'une pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité (annexe II)
- 2) Déclaration sur l'honneur : Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou sanction disciplinaire ou pour des faits incompatibles avec l'exercice d'une mission d'expertise
- justification d'une inscription sur la liste des experts définis par une autre juridiction au titre de la loi N° 71-498 du 29 juin 1971

Contrôle de caractère complet de la demande d'inscription

pièces à contrôler

- justificatif de domicile pour une personne n'exerçant plus d'activité professionnelle
- déclaration d'affiliation à l'URSSAF
- pour les dirigeants de sociétés : K bis et n° d'inscription SIRET
- pour les auto entrepreneurs : option pour le statut
- pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer d'éventuelles expertises pendant son temps de travail
- pour toute profession relevant d'un ordre professionnel : joindre l'attestation d'inscription à l'Ordre
- pour les fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et ouvriers d'établissements industriels de l'Etat : autorisation de cumul d'activités
- justificatif à l'exercice d'une activité professionnelle pendant 10 années consécutives dans le domaine de compétence au titre duquel ou desquels l'inscription est demandée
- copie des diplômes et titres universitaires obtenus, leur équivalence et le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères
- liste des publications ou travaux effectués
- copie des diplômes ou certificats de formation à l'expertise

pièce manquante à compléter

P/ Le Président
Le service instructeur